



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service aménagement, mer et littoral
Unité domaine public maritime

Lorient, le 01/03/2024

Affaire suivie par : Laurent Pelletier
Tél. : 02 97 64 85 98
Courriel : ddtm-samel@morbihan.gouv.fr

**Rapport faisant suite à la consultation du public
effectuée du 26 décembre 2023 au 29 janvier 2024
portant modification de l'arrêté inter-préfectoral du 17 novembre 2016 autorisant l'occupation
d'une zone de mouillages et d'équipement légers (ZMEL) sur la commune de Carnac**

1/ Objet de la consultation

Conformément aux dispositions de l'article L123-19-1 du Code de l'environnement, le projet d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour la modification de la zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) de la commune de Carnac a fait l'objet d'une participation électronique du public.

2/ Organisation de la consultation électronique du public

La phase de consultation du public a eu lieu du mardi 26 décembre 2023 au lundi 29 janvier 2024. Le dossier a été publié sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan pendant toute la phase de participation du public. Dans l'article publié, un lien renvoyait à l'adresse électronique destinée à recueillir les observations et propositions du public : samel-consul-public@morbihan.gouv.fr.

Un avis a été affiché en mairie, sur les sites d'accès aux principales zones de mouillages de la commune.

3/ Observations et propositions du public

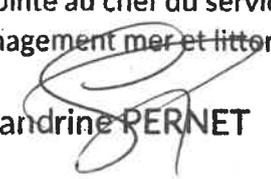
Appréciation générale : Néant

Réponse aux observations et propositions : Néant

Conclusion : pas d'objet

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,

L'adjointe au chef du service
aménagement mer et littoral


Sandrine PERNET

Copie à : mairie de Carnac
Association « les amis du rivage »